



GLOBE
INTERNATIONAL



GLOBE
JAPAN

DÉCLARATION DE NAGOYA sur les parlementaires et la diversité biologique

Nous, les parlementaires participant au Forum des parlementaires et la diversité biologique de GLOBE et de la Convention sur la diversité biologique, présenté à l'occasion de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, à Nagoya, au Japon, le 25-26 octobre 2010,

Regrettons que la communauté internationale n'ait pas réussi à atteindre l'objectif de 2010 pour la diversité biologique au niveau mondial et dans nos propres pays et régions,

Exprimons notre profonde inquiétude à l'égard de l'accélération continue de l'appauvrissement de la diversité biologique, de la dégradation des écosystèmes et de leurs conséquences environnementales, sociales, économiques et culturelles très lourdes, malgré les preuves scientifiques favorables à la prise de mesures et l'existence d'outils de politique pour freiner ces tendances,

Reconnaissons le rôle essentiel que jouent les parlementaires à influencer sur les décisions des gouvernements et à traduire les consensus internationaux en mesures nationales tangibles, et à accorder une place plus importante aux questions environnementales dans les courants politiques dominants de leur pays, l'intégrant davantage aux processus décisionnels et législatifs nationaux et plus particulièrement aux cadres budgétaires,

Lançons un appel de transition à une nouvelle économie mondiale qui intègre soigneusement la véritable valeur de la diversité biologique, des services fournis par les écosystèmes et du capital naturel aux processus décisionnels à tous les paliers de gouvernement, au secteur privé et à la société civile, comme le propose le Plan d'action du capital naturel de GLOBE, et recommandons d'y arriver en :

Intégrant l'établissement de la valeur du capital naturel aux cadres des comptes gouvernementaux,

Chargeant tous les ministères gouvernementaux de dresser l'inventaire de leur capital naturel et des écosystèmes qui relèvent de leur compétence ou sont influencés par leurs décisions de politique,

Créant un poste ministériel au sein du ministère des Finances dont le titulaire travaillerait avec le ministère de l'Environnement à la détermination de la valeur du capital naturel dans les inventaires du ministère et régulerait l'utilisation de la richesse naturelle du pays,

Veillant à ce que le ministère des Finances national crée une série de comptes de capital naturel assortis d'un rapport annuel fournissant les grandes lignes de l'état de la diversité biologique, des services fournis par les écosystèmes et du capital naturel, selon qu'il convient,

Encourageant les bureaux nationaux de vérification à appliquer la méthode fondée sur le capital naturel lors de l'examen de l'efficacité des ministères gouvernementaux à utiliser leurs ressources et à réaliser des analyses de rentabilité.



GLOBE
INTERNATIONAL



GLOBE
JAPAN

Nous déclarons que la dixième réunion de la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique a atteint un point critique où les parties prenantes internationales peuvent réaliser le développement durable et l'harmonie entre l'environnement, l'économie et la société, et cerner les quatre éléments critiques pour l'application réussie de la Convention :

Soutien et adoption d'un nouveau plan stratégique pour la Convention sur la diversité biologique qui comporte des objectifs mondiaux réalistes, met clairement l'accent sur l'application et respecte les recommandations formulées par le Commission internationale GLOBE sur les changements dans l'utilisation des terres et les écosystèmes,

Un appui financier accru du FEM en qualité de mécanisme de financement de la Convention,

La mise sur pied du Protocole sur l'accès et le partage des avantages de la Convention sur la diversité biologique, qui prévoit le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques entre les utilisateurs et les fournisseurs de matériel génétique,

Un soutien financier accru aux pays en développement afin d'assurer la mise en œuvre des mesures nécessaires,

Nous nous réjouissons de l'intégration des buts et des objectifs stratégiques au plan stratégique de 2020 et offrons notre soutien politique à leur réalisation en participant aux champs de travail de GLOBE international, notamment en offrant notre :

Appui au but stratégique A : « Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société », au moyen du programme de capital naturel de GLOBE, ce qui sensibilisera les instances politiques (objectif 1), intégrera la valeur du capital naturel aux comptes nationaux (objectif 2), encouragera la réforme des subventions néfastes pour l'environnement (objectif 3) et exigera la production et la consommation durables à l'échelle du gouvernement et du secteur privé (but 4) en créant un groupe de direction international formé de législateurs pour faire avancer le plan d'action de capital national de GLOBE au moyen de mesures législatives et de changements dans les politiques gouvernementales,

Appui au but stratégique B : « Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable », au moyen du projet de législateur des forêts GLOBE, qui portera sur la dégradation et la fragmentation des habitats naturels (objectif 5) et la gestion durable des forêts (objectif 7), en mettant les législateurs aux premières loges du développement des politiques nationales sur les forêts et de la stratégie de récupération des écosystèmes marins de GLOBE, qui encouragera la gestion durable des pêches marines et s'attaquera à la surpêche (objectif 6), encouragera l'aquaculture durable (objectif 7), préviendra la pollution et les excès d'éléments nutritifs dans les zones côtières et les aires ouvertes (objectif 8), encouragera l'éradication des espèces envahissantes (objectif 9) et minimisera les nombreuses pressions que subissent les récifs coralliens (objectif 10), en mettant sur pied un groupe de direction international formé de législateurs marins,

Appui au but stratégique C : « Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique », au moyen des programmes mentionnés ci-dessus, qui accordent une attention particulière à l'appui nécessaire des parlementaires aux systèmes d'aires protégées gérées efficacement et bien reliées, tant pour les écosystèmes terrestres que marins (objectif 11),

Appui à au but stratégique D : « Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services rendus par les écosystèmes », au moyen des programmes mentionnés ci-dessus, qui portent une attention particulière aux parties prenantes participant à l'élaboration de politiques (objectif 14) et



l'amélioration de la résilience des écosystèmes, afin de contribuer à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci (objectif 15),

Appui au but stratégique E : « Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités », au moyen des programmes mentionnés ci-dessus, qui portent une attention particulière aux instruments de politique nationale (objectif 17), aux pratiques autochtones et aux connaissances traditionnelles (objectif 18), à l'amélioration de la base scientifique (objectif 19) et à l'augmentation des ressources humaines et financières afin d'atteindre les buts ci-dessus (objectif 20).

Nagoya, Japon, le 26 octobre 2010